

SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		I				
Monuments Historiques		IB IBa				
	AC1	IBa1	Servitudes de protection des monuments historiques  <b>Ancienne synagogue</b> , située 27, rue des Usines (parcelle n°64, section 1) : - toiture de la maison - grenier abritant les vestiges peints de la synagogue  <b>Château d'Odratzheim</b> : - façades et toitures et escalier intérieur en bois (partie du périmètre de visibilité d'un rayon de 500 mètres sur la commune de Traenheim)	Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Inv.M.H. le 5 septembre 1996 Classé le 4 mai 1998  Inv.M.H. le 28 mars 1940	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex  Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
Patrimoine Sportif		IC				
	JS1	ICa	Terrains de sports dont le changement d'affectation est soumis à autorisation	Code des sports Article L 312-3 Article 42 de la loi n°84.610 du 16 juillet 1984		Direction Départementale de la Cohésion Sociale Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

<b>SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS</b>							
Communications							
Circulation aérienne							
	T7		II		Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4	Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex
<b>Télécommunications</b>			<b>III</b>				
	PT3		III E3		Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication  - Câble de transmission FT 1	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-9 à L.53	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON
							Posé en domaine public

**NON SOUMIS A SERVITUDES :**

- ligne 20 kv Avolsheim-rue des Fauvettes (B610)
- ligne 20 kv Westhoffen-Odratzheim (B292)